

# Le cadre national pour des chartes sur la logistique durable en ville

Le Gouvernement a décidé de favoriser les échanges et la mutualisation de bonnes pratiques, en fournissant un cadre national pour les chartes de logistique urbaine durable.

Le cadre national encourage la signature de chartes locales entre acteurs publics et privés pour une logistique durable en ville sur la base du volontariat.

Les grands principes de la démarche :

- **une concertation des acteurs concernés (transporteurs, logisticiens, commerçants, riverains...)** pour harmoniser les volontés des collectivités et les réalités économiques des partenaires ;
- **un périmètre adapté** aux problématiques de logistique urbaine : ville ou agglomération, département dans certains cas particuliers ;
- **des engagements** portant sur des actions à mener et, dans la mesure du possible, sur des objectifs de résultat.

Il s'agit d'une mesure de la stratégie France logistique 2025.

Le cadre national ne présente pas de caractère prescriptif, mais donne des principes qui pourront être déclinés localement afin de s'adapter au mieux aux spécificités géographiques, environnementales et aux nécessités du développement économique des territoires concernés.

**Le cadre national est accompagné d'une boîte à outils** à l'attention des collectivités et des acteurs souhaitant s'engager dans l'élaboration de chartes locales pour une logistique urbaine durable.

Cette boîte à outils s'organise en trois parties :

- Un guide de la démarche et des éléments de connaissance sur la logistique urbaine.
- Un « socle d'engagement » : état des lieux, diagnostic, concertation



et mise en place d'une stratégie sur la mobilité des marchandises formalisée dans une « charte ».

- Une quinzaine d'actions à conduire par la collectivité et ses partenaires.
- Un outil de suivi de la réalisation des actions et des indicateurs et méthode de calcul des gains environnementaux induits par les actions mises en œuvre.

Le ministère de la Transition écologique et solidaire et l'Ademe sont chargés du suivi des initiatives locales et du partage d'expérience.

## Le contenu des chartes

- Actions d'optimisation globale et d'efficacité de la logistique sur le plan économique, social et environnemental.
- Actions partenariales ou concertées sur des sujets variés : circulation, stationnement, modalités de livraison, foncier, espaces logistiques urbains, incitations en faveur des véhicules propres peu émissifs ou véhicules peu bruyants, logistique des chantiers, transports collectifs et fret, etc.
- Dispositif de pilotage, calendrier de mise en œuvre des actions permettant à chacun des partenaires de pouvoir s'organiser afin d'être en conformité avec les décisions, élaboration d'un bilan.

**Les outils du cadre national ont été expérimentés pendant un an entre 2017 et 2018** auprès de cinq collectivités territoriales volontaires :

- Montpellier Méditerranée métropole,
- la Métropole européenne de Lille,
- la Ville de Dieppe,
- la communauté d'agglomération du Pays de Lérins (Cannes),
- la communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Au regard du retour d'expériences des collectivités expérimentatrices, les outils méthodologiques ont été amendés pour répondre au mieux aux besoins des collectivités territoriales et des acteurs privés de la logistique. **Ils sont mis à disposition de l'ensemble des acteurs intéressés :**

<https://www.ademe.fr/engagement-volontaire-faveur-logistique-urbaine>

### Pour en savoir plus

[www.ecologique-solidaire.gouv.fr/france-logistique-2025#e3](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/france-logistique-2025#e3)